

QUESTIONNAIRE

POUR MIEUX CONNAÎTRE VOS PRÉOCCUPATIONS (réponses ci-dessous ou sur papier libre)

Description de votre forêt (communes de situation et département, surface totale)

.....

.....

Avez-vous des projets que vous souhaitez concrétiser (vente de bois, travaux, reboisement ...) ?

.....

.....

Quelles questions vous posez-vous au sujet de votre forêt ?

.....

.....

.....

Quelles précisions souhaiteriez-vous obtenir concernant le programme de la formation ?

.....

.....



@ Isabel Miranda

LES FORMATIONS FOGEFOR

Le label **FOGEFOR** attribué à cette formation reconnaît son adaptation aux besoins de la forêt privée et en facilite le financement.

Les formations FOGEFOR sont à l'initiative de FRANSYLVA et du CNPF.

RENSEIGNEMENTS

Contactez : Isabel MIRANDA
Tél. : 02 40 76 84 35
E-mail : paysdeloire@cnpf.fr
Adresse : 36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN

FINANCEMENTS



Les FOGEFOR existent dans toute la France depuis 1983.

PATRIMOINE BOIS ET FORÊT

Formation à la GEstion FORestière :
un stage qui vous concerne !



@ Isabel Miranda

**RÉDIGER SON
PLAN SIMPLE DE GESTION**

Février - Avril 2025
Sarthe



OBJECTIFS DU STAGE

Savoir décrire ses peuplements forestiers et mener une réflexion pour planifier les interventions à réaliser sur les 10 - 20 ans à venir.

La Région Pays de la Loire aide financière la rédaction des Plans Simples de gestion volontaires sous réserve de suivre cette formation.

PROGRAMME 2025

Vendredi 28 février

Connaître sa forêt, faire l'état des lieux et la carte des peuplements

- découvrir le contenu du PSG et savoir où trouver les informations nécessaires,
- reconnaître les types de peuplements et relever les données sur le terrain.

Vendredi 21 mars

De la cartographie des peuplements aux choix de gestion

- définir les enjeux de sa forêt et ses objectifs de gestion,
- délimiter le parcellaire forestier,
- finaliser la carte des peuplements,
- connaître les itinéraires sylvicoles recommandés.

Vendredi 4 avril

Le programme des coupes et travaux, l'équilibre forêt gibier, l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)

- établir le programme de coupes et travaux,
- analyser l'équilibre forêt-gibier,
- mettre en pratique l'Indice de Biodiversité Potentielle,
- faire certifier la gestion durable des forêts.

LIEU

CNPF Bretagne - Pays de la Loire
ZAC du Monné - Rue du Champ du Verger
72700 ALLONNES (à proximité du Mans)

PUBLIC

Les propriétaires de bois et de forêts désirant rédiger leur PSG, leurs enfants, les salariés forestiers.

Participer à la formation FOGEFOR « Rédiger son plan simple de gestion » ne nécessite pas de connaissances techniques préalables.

ORGANISATION

Ce stage gratuit labellisé FOGEFOR est co-organisé avec FRANSYLVA Pays de la Loire et animé par le CNPF Bretagne - Pays de la Loire.

Durée : 3 jours

Exposés en salle le matin, exercices pratiques sur le terrain l'après-midi.

Le travail de rédaction du PSG est réalisé par les stagiaires entre chaque réunion.

Nombre de participants : entre 10 et 15.

Tout stage qui n'atteindrait pas un minimum de 10 participants serait annulé.

Évaluation de la formation : un questionnaire est remis en fin de session pour évaluer les acquis et améliorer le contenu de la formule le cas échéant.

Les stagiaires ont à leur charge les repas et les déplacements qu'ils réalisent avec leur propre véhicule.

ASSURANCES

Les stagiaires doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les activités liées au stage.

Oui, je m'inscris au stage FOGEFOR

RÉDIGER SON PLAN SIMPLE DE GESTION

de Février à Avril 2025 en Sarthe

Mme M.

Nom, prénom.....

Adresse

.....

.....

Tél.....

E-mail

Profession.....

Date de naissance.....

Statut forestier privé :

- Sylviculteur ou gestionnaire de forêts
- Propriétaire de forêts
- Ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion de la forêt
- Salarié forestier d'un propriétaire privé
- Autre, préciser

A....., le

Signature :

Bulletin à retourner à

CNPF Bretagne - Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT HERBLAIN

Avant le : 31 janvier 2025

Merci de joindre un justificatif de propriété à votre bulletin d'inscription